

Type d'acte	An	Mois	Jour	N° Acte	Titre de l'Acte	Nomenclature	
ARR	2024	12	09	222	Arrêté municipal approuvant les prescriptions de sécurité, d'alerte et d'évacuation du terrain de camping les Iles du Silon	6.1	Police municipale

**VILLE DE SAINT-VALLIER (DRÔME)  
ARRÊTÉ DU MAIRE N°2024-222**

Le Maire de la Commune de Saint-Vallier,

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004, de modernisation de la sécurité civile ;

**VU** le décret n° 68-134 du 9 février 1968 modifié relatif aux campings ;

**VU** le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

**VU** le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs ;

**VU** le décret n° 94-614 du 13 juillet 1994 relatif aux prescriptions permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible et notamment son article 2 ;

**VU** l'arrêté interministériel du 6 février 1995 fixant le modèle de cahier de prescriptions de sécurité destiné aux gestionnaires de terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible ;

**VU** la circulaire interministérielle du 6 février 1995 concernant les mesures préventives de sécurité dans les campings soumis à un risque naturel ou technologique prévisible ;

**VU** le code de l'environnement et notamment ses articles R125-15 à R125-22 relatifs aux prescriptions permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel ou technologique, circulaire n°95-14 du 6 février 1995 fixant la liste des terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°26-2024-03-14-00007 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravane et fixant le déclassement du camping des Iles du Silon au risque inondation ;

**VU** l'avis favorable de la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes en date du 4 avril 2024 ;

**VU** l'avis de la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes en date du 7 novembre 2024 ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le cahier des prescriptions de sécurité, d'information, d'alerte et d'évacuation du terrain de camping est approuvé.

*Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet des voies de recours suivantes :*  
- recours gracieux  
- recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

**ARTICLE 2** : Ce cahier sera mis à jour en fonction de l'évolution de la connaissance des risques et des améliorations techniques qui pourront être apportées aux dispositifs et procédures d'alertes. En cas de révision il sera soumis à l'approbation de l'autorité municipale.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera transmis, pour chacun en ce qui le concerne à :

Monsieur le Préfet de la Drôme  
Monsieur le commandant de la gendarmerie de Saint-Vallier  
Monsieur le responsable de la police municipale  
Monsieur le chef de centre de secours de Saint-Vallier

Fait à Saint-Vallier, le 9 décembre 2024

**Jean-Louis BEGOT**

Adjoint en charge du cadre de vie, de la voirie,  
de la propreté, des bâtiments et terrains municipaux

